



OPHIOPHOBIE : QUAND LA PEUR DÉTRUIT LES ESPÈCES



POUR QUI SONT CES SERPENTS...?

En marchant le long des rives et des chemins, il peut arriver de déranger un serpent dont on distinguera le glissement dans la végétation. Beaucoup de personnes détalent d'effroi en entendant le déplacement reptilien bruissant dans les feuilles.

Dérangée par le bruit des pas et évitant tout prédateur, la bestiole fuira la majorité du temps. Selon une publication de l'université d'Harvard (2009), environ un tiers des humains souffre d'ophiophobie (peur des serpents) ce qui amène certaines personnes à tuer

...un tiers des humains souffre d'ophiophobie (peur des serpents) ce qui amène certaines personnes à contribuer à leur disparition.

directement ou indirectement ces reptiles et à contribuer à leur disparition.

Grâce à la ténacité de la Société Herpétologique de France qui se bat depuis presque 15 ans pour protéger reptiles et amphibiens, et grâce à la mobilisation citoyenne, un nouvel arrêté interdisant enfin la destruction de la vipère aspic *Vipera aspis* et de la vipère péliade *Vipera berus* a été publié dans le Journal Officiel du 11 février 2021. Et il était temps : la première est classée Vulnérable sur deux listes rouges régionales dans le Sud-Ouest, et la deuxième, est sur la liste rouge nationale depuis 6 ans.

On peut compter en France, pas moins de 12 espèces endémiques de serpents (8 couleuvres, 4 vipères) réparties sur l'ensemble du territoire, et comprenant des espèces inféodées à certaines régions (ex : la coronelle girondine *Coronella girondica* dans le Sud). La majorité des couleuvres n'a pas de crochets à venin (dentition aglyphe), seule la couleuvre de Montpellier secrète du venin (dentition opistoglyphe), mais il est non létale pour les humains. Enfin, les vipères ont une dentition dite solénoglyphe (crochets à venin mobiles), l'envenimation est très douloureuse et se traite grâce à un sérum anti-venin. Face à un dérangement ou un danger, les serpents de France vont d'abord chercher à s'enfuir, et ce n'est que si on les accule qu'ils vont se défendre en mordant, mais notons bien qu'une fois sur deux, les morsures de nos serpents venimeux sont à blanc (sans venin).

Découvrons rapidement la vipère aspic *Vipera aspis* qui est la plus connue. Le nom *aspis* vient du mot grec « bouclier » car elle possède un motif similaire derrière la tête. Cette vipère qui se trouve dans la majeure partie de la France (sauf dans le Nord) mesure 50 à 90cm et peut vivre 25 à 30 ans. Elle est souvent présente dans les milieux rocaillieux, les bois ouverts et les lisières, les haies bocagères, les murs de pierres et près de zones humides en montagne. Elle se nourrit de divers petits mammifères, parfois de lézards et petits oiseaux. Après injection de son venin létal pour ses proies, la vipère avalera l'animal et digèrera le tout en quelques jours, excepté les poils et les griffes. Espèce en général diurne, elle s'active dès le mois de février, juste après son hivernage passé dans des galeries naturelles, et jusqu'au mois de novembre. Ne produisant pas de chaleur (ectotherme) comme tous les serpents, elle maintient sa température interne en prenant des bains de soleil (héliothermie) ou en récupérant la chaleur par conduction

Des serpents pas comme les autres



De haut en bas : *Vipera aspis aspis* de Felix Reimann, *Vipera berus* de Zdeněk Fric , Serpent de Sp.herp et serpent de Davidvraju avec montage photoshop de Linda Pouchard.

L'infographie humoristique pour lutter contre la peur des serpents, inspiré des réseaux sociaux d'images.

(thigmothemie). La reproduction (ovovivipare) est printanière et la mise bas des vipéreaux se fait d'août à septembre.

MENACES ET PROTECTION

En dehors de la chaîne de prédation naturelle (rapaces, blaireaux, martres, hérissons...) participant au maintien des écosystèmes, les serpents sont directement menacés par les pesticides, la destruction de leurs habitats, la circulation routière et les individus humains. D'après la liste rouge des espèces menacées en France de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et de la Société Herpétologique de France (SHF), les effectifs de la vipère aspic et de la vipère péliade sont en baisse depuis plus de dix ans, notamment à cause de la disparition de leur habitat et de leur destruction directe par les humains, ce qui a fait passer ces espèces du rang de « Préoccupation mineure » au rang de « Vulnérable ».

La mobilisation des associations naturalistes (Société Herpétologique, Aspas, France Nature Environnement, etc.) et celle du public (consultations) ont réussi, après un long combat de près de 15 ans, à faire reconnaître la nécessité de protéger tous les serpents sur notre territoire. Depuis le 11 février 2021 (parution au Journal Officiel), tous les serpents de France sont strictement protégés sur le territoire et sont répertoriés à l'annexe 2 ou 3 de l'arrêté du 8 janvier 2021. L'annexe 2 précise qu'il est interdit de les déranger, de les détenir, de les transporter, de les détruire, de les naturaliser, d'en faire une utilisation commerciale quelconque, de prélever leurs oeufs, de détruire leurs habitats et lieux de reproduction. Tuer un de ces individus est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

On a malheureusement l'habitude d'entendre que la faune (mais aussi la flore) disparaît à cause de la destruction des habitats naturels, de la pollution chimique, de la circulation routière, etc. C'est sans compter sur les zoophobies qui vont accentuer le phénomène de déperdition : l'arachnophobie (peur des araignées) en est un exemple courant dans lequel les araignées sont écrasées sans vergogne, l'ophiophobie (peur des serpents, plus particulièrement de leur morsure) est aussi un mal pernicieux à cause duquel couleuvres et vipères sont exterminées inutilement.

La zoophobie est la peur irrationnelle des animaux (stress, angoisse, frissons, stupeur, panique...) qui remonte souvent à un traumatisme d'enfance, mais qui prend également ses racines dans la culture populaire avec son lot de symboles et croyances souvent à caractère négatif autour d'un type d'animal. Dans les sociétés judéo-chrétiennes, on attribue au serpent une valeur manipulatrice et tentatrice, on le dit complice du diable et de la sorcellerie (alors qu'auparavant chez les Grecs, le serpent était symbole de sagesse et d'humilité, il était vénéré et élevé à demeure pour chasser les souris). Une croyance internationale répand l'idée fautive que le serpent est amateur de lait et viendrait voler le lait maternel ou celui des vaches. Toutes ces idées reçues, toutes ces superstitions, s'ancrent dans l'inconscient collectif.

On peut avoir peur de quelque chose sans pour autant souhaiter sa destruction, mais quand la peur est irraisonnée, elle peut conduire au pire. Ce type de peur peut se travailler facilement en consultant des spécialistes (psychologues, coach...). La peur de l'autre, la peur de l'inconnu, sont souvent l'affaire de l'ignorance, de la méconnaissance, du fantasme parfois héréditaire, de ce que l'on craint. En tant que naturaliste, je ne peux qu'encourager le public à s'intéresser à la biodiversité qui nous entoure et à faire connaissance avec elle, à comprendre son importance au travers de chacune des espèces et de son système complexe qui nous est pourtant essentiel. Pour en savoir plus sur les serpents, le site Internet de la Société Herpétologique de France (lashf.org) donne autant d'informations que nécessaire et lance un programme de suivi participatif des espèces au travers du protocole POPReptile (<http://lashf.org/popreptile/>). Pour rendre ces animaux sympathiques et diminuer les peurs, on peut aussi aborder le sujet sous un angle humoristique, en s'amusant des photo-montages que l'on peut trouver sur les réseaux sociaux (voir encadré).

L'AVENIR EN QUESTIONS

De façon générale, devons-nous attendre qu'une espèce soit en danger pour prendre des décisions raisonnables et est-ce toujours à la société civile de faire pression pour que les autorités publiques ouvrent les yeux sur des réalités scientifiques ?

Si les effectifs des vipères remontent et se stabilisent dans quelques années, peut-on craindre une re-classification à la baisse du niveau de la protection de certaines espèces de serpents, et que faire pour la prévenir et éviter un nouveau basculement ?

Ce sont souvent les personnes déjà sensibilisées qui vont aller vers l'information et participer à la protection de l'environnement : quelles sont nos options pour que la connaissance scientifique, ici naturaliste, soit plus largement diffusée afin d'endiguer les réflexes destructeurs et éveiller les consciences ?

L'éducation et l'accompagnement dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, sont probablement les premières clés à utiliser pour ouvrir les portes de la raison.

Pour aller plus loin...

SOURCES

RÉDACTION ET INFOGRAPHIE : Linda Pouchard, Technicienne Supérieure GPN, chargée d'étude environnement

AVEC L'AIMABLE RELECTURE DE : Laurent Barthe, directeur de la Société herpétologique de France - Un grand merci à vous !

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HERPÉTHOLOGIE : <http://lashf.org>

Arrêté du 8 janvier 2021 http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/02/Arrt-amphibiens-reptiles-mtropole_JORF-11fev2021.pdf

Bilan sur les morsures de serpents en France (étude CPAM) <https://www.ameli.fr/gironde/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-serpent>